

Le Vildéen

Magazine d'information municipale



N° 3
2015

Mot du Maire



Un certain nombre d'événements majeurs sont intervenus ces derniers mois et ils méritent une attention particulière. J'en retiendrai deux en particulier, Le premier est le vote du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui va profondément reconsidérer et harmoniser les zonages

dans les différentes communes et sans doute diminuer nos zones constructibles. Le deuxième fait marquant est le projet de fusion de notre intercommunalité avec des intercommunalités voisines, plus petites, et qui n'exercent pas forcément les mêmes compétences que nous. Il faudra être vigilant sur les règles de gouvernance et la représentativité des petites communes au sein de cette nouvelle intercommunalité.

La rentrée scolaire 2015-2016 s'est effectuée dans de bonnes conditions avec des effectifs stables de l'ordre de 150 élèves répartis en six classes, deux en maternelle et quatre en primaire. Après un ajustement au niveau de l'encadrement et des horaires du personnel les temps d'activités périscolaires entament une deuxième année de fonctionnement. Une très grande majorité d'élèves, près de 98%, sont inscrits aux différentes activités proposées. Comme l'an dernier la commune a passé une convention avec la communauté de communes de Plancoët-Plélan pour accueillir les enfants qui le souhaitent, le mercredi après-midi, avec un transport gratuit.

Vous avez pu le constater les gros travaux de réfection du bourg sont terminés ; il reste l'aménagement paysager et les plantations qui seront réalisés à l'automne ; dorénavant vous pouvez circuler et vous promener en toute sécurité dans notre cité qui, soit dit en passant, fait beaucoup d'envieux de la part des communes voisines.

En attendant de vous rencontrer très prochainement je vous souhaite une bonne lecture.

Le Maire,
Jean-Yves Juhel

Sommaire

>>> INFORMATIONS MUNICIPALES

Extraits des comptes rendus des conseils municipaux

- Séance du 11 juin 2015 Page 3
- Séance du 30 juin 2015 Page 3
- Séance du 23 juillet 2015 Page 3
- Séance du 22 septembre 2015 Page 4

>>> INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

- Recensement militaire Page 5
- À voter ! Page 5
- Comité cantonal d'entraide Page 5
- Aide aux études année 2015-2016
Conseil Départemental des Côtes d'Armor Page 5
- Aide au paiement d'une complémentaire santé
l'Assurance Maladie Côtes d'Armor Page 7

>>> ÉTAT CIVIL

Page 6

>>> URBANISME

- Demande de déclaration préalable Page 6
- Demande de permis de construire Page 6

>>> INFORMATIONS COMMUNALES

- Marché de Noël Page 8
- Urbanisme Page 8
- Travaux Page 8
- Opération gratuite de broyage des déchets verts Page 9
- La Mission locale Page 9

>>> INFORMATIONS DIVERSES

- Ma ruche : je la déclare ! Page 10
- Vente à distance et démarchage Page 10

>>> ÉCOLE

- Affaires scolaires et périscolaires Page 11

>>> VIE ASSOCIATIVE

- Arts et culture Page 13
- L'amicale laïque Page 13
- Agenda des événements Page 13
- Randonneurs Pays de Plélan Page 13
- Le comité des fêtes Page 13
- Cyclo Club Vildéen Page 14
- Le Club de l'amitié Page 14
- Société de chasse Page 14
- Espace Culture Page 14
- Association «Autour d'Emeric et d'Anthony» Page 15
- École de Foot Page 15

Horaires de la Mairie

	Matin	Après-midi
Lundi	9h à 12h	14h à 17h
Mardi	fermé au public	
Mercredi	9h à 12h	14h à 17h
Jeudi	9h à 12h	fermé au public
Vendredi	9h à 12h	14h à 17h
Samedi	10h à 12h	fermé

Tél. 02 96 27 61 57 - Fax 02 96 27 07 99 - E-mail : mairievilde.guingalan@wanadoo.fr

Extraits des comptes rendus de conseils municipaux

Séance du 11 juin 2015

Présents : Jean-Yves JUHEL, Maire, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, adjoints, René ROBERT, Annie RÉHEL, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Philippe URO, Jérôme JUVAUX, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL.

Absents : Nadège DAMIDE ayant donné pouvoir à Monique LEMOINE, Daniel JÉGO.

Myriam LE BAIL a été nommée secrétaire.

>>> VOIRIE / TRAVAUX

■ 1) Aménagement de la rue des Templiers dont la Place de la Mairie et de la rue de la Commanderie

Monsieur le Maire rappelle que certains travaux n'étaient pas prévus lors de la signature du marché initial en 2012 pour la tranche conditionnelle.

Ces travaux concernent les bordures à l'entrée ouest, les réseaux d'eaux pluviales, le plateau surélevé, le parking devant le cimetière, le parking devant les logements communaux, le bicouche entre le lavoir et la route départementale, l'aménagement et la sécurisation du puits, l'aménagement du square entre la rue des Templiers et la rue du Pont des Vignes et l'aménagement des espaces verts autour du Monument aux Morts.

Il a été décidé d'effectuer les travaux supplémentaires pour un montant de 21 180,00 euros H.T. soit 25 416,00 euros T.T.C.

■ 2) Projet de cession d'une partie de la voie communale n°2 et d'un chemin rural à l'entreprise KERMENÉ

Le conseil municipal valide le principe de cession de partie de la voie communale n°2 et du chemin rural à la société KERMENE. Les cessions seront effectuées conformément aux procédures réglementaires.

■ 3) Voie intercommunale au lieu-dit Le Boculé attribution des travaux

Le conseil municipal a décidé de refaire la voie intercommunale entre VILDE-GUINGALAN et TRELIVAN. La dépense engagée sera partagée entre les deux communes, soit un montant de 4 587,38 euros H.T. (5 504,86 euros T.T.C.) à la charge de la commune.

>>> FINANCES

■ Ecole publique - répartition des charges de fonctionnement

Monsieur le Maire explique que lorsque les écoles maternelles et les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la commune de résidence est tenue de participer financièrement à la scolarisation de ces élèves si elle ne dispose pas d'une capacité d'accueil suffisante dans ses écoles publiques.

Le conseil municipal fixe à 545,00 euros le coût moyen par élève.

Séance du 30 juin 2015

Présents : Jean-Yves JUHEL, Maire, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, adjoints, Annie RÉHEL, Christian MORIN, Philippe URO, Daniel JÉGO, Nadège DAMIDE, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL.

Absents : René ROBERT ayant donné pouvoir à Marcel PIGEON, Roselyne MORICET, Jérôme JUVAUX ayant donné pouvoir à Jean-Yves JUHEL

Monique LEMOINE a été nommée secrétaire.

>>> PERSONNEL

■ Projet de diminution de la durée hebdomadaire de service d'un agent à compter du 1er juillet 2015

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Durée Hebdomadaire de Service pour le poste d'adjoint technique de 2ème classe dédié à la cantine scolaire est de 18 heures par semaine. Avec son accord et suite aux préconisations de la Médecine Préventive, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de porter la DHS à 17 heures par semaine.

>>> FINANCES

■ Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2015

Ce mécanisme de redistribution consiste à prélever une fraction des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. La répartition choisie attribuera une enveloppe pour les communes de 824 550 € et de 275 000 € pour Dinan Communauté.

Séance du 23 juillet

Présents : Jean-Yves JUHEL, Maire, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, adjoints, René ROBERT, Annie RÉHEL, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Philippe URO, Daniel JÉGO, Jérôme JUVAUX, Nadège DAMIDE, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL.

Christian MORIN a été nommé secrétaire.

>>> ACCESSIBILITE

■ Création d'un groupe de travail

Les établissements recevant du public de la commune n'étant pas accessibles aux personnes handicapés, il convient de réaliser un Agenda d'Accessibilité Programmée. C'est un document déposé à la Préfecture qui formalise l'engagement de la commune pour la réalisation des travaux nécessaires.

Le conseil municipal a décidé de créer un groupe de travail « accessibilité » et de nommer la commission communale « gros travaux, bâtiments communaux, sécurité, achat et entretien de matériel et mobilier » en incluant certains agents du personnel communal et une personne handicapée.

>>> FINANCES

■ 1) Ecole primaire - achat de vidéoprojecteurs

Le conseil municipal décide d'acquérir des vidéoprojecteurs. L'offre la mieux-disante a été remise par la société UGAP de RENNES pour un montant de 2 136,05 € T.T.C. Ils seraient installés par le service technique pendant les vacances de la Toussaint. Des dossiers de demande de subventions seront déposés par Monsieur le Maire.

■ 2) Accueils périscolaires - achat d'un ordinateur portable

Plusieurs devis ont été demandés pour la fourniture d'un ordinateur portable. L'offre remise par Top Office de LEHON pour un montant de 399,99 euros H.T., soit 476,99 euros T.T.C a été retenue.

■ 3) Demande de remboursement suite à la dégradation d'un bien

Monsieur le Maire explique que la commune est assurée lorsqu'il s'agit d'un litige où l'enjeu est supérieur à 200,00 euros ; sinon c'est à la commune de présenter une réclamation au tiers concerné. C'est pourquoi Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de lui donner pouvoir pour facturer la réparation ou le rachat d'un bien à une personne physique ou morale.

Le montant de la participation financière sera fixé en fonction de la facture initiale ou de la facture faisant suite au rachat ou à la réparation du bien concerné.

Séance du 22 septembre 2015

Présents : Jean-Yves JUHEL, Maire, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Monique LEMOINE, adjoints, René ROBERT, Annie REHEL, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Philippe URO, Jérôme JUVAUX, Myriam LE BAIL, Virginie CABUY.

Absents : Anne-Marie FOSSARD ayant donné pouvoir à Monique LEMOINE, Nadège DAMIDE ayant donné pouvoir à Myriam LE BAIL, Daniel JÉGO

Marcel PIGEON a été nommé secrétaire.

>>> BATIMENTS

■ 1) Agenda d'Accessibilité Programmée

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP), de catégories 1 à 5, soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap, avant le 1er janvier 2015. Le gouvernement a accordé un délai supplémentaire en contrepartie d'un engagement formalisé dans un Agenda d'Accessibilité Programmée, également nommé ADAP.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'Agenda d'Accessibilité présenté lors de la séance et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour déposer l'ADAP et les demandes de dérogation.

■ 2) École maternelle - achat de rideaux

Le conseil municipal a décidé d'acheter des rideaux et des tringles pour l'école maternelle et a retenu les offres remises par Style Couture de PLANCOET pour un montant de 819,73 euros H.T. soit 983,68 euros T.T.C. et par Bricomarché de LEHON pour un montant de 28,67 euros H.T. soit 34,40 euros T.T.C.

■ 3) Renouvellement du contrat de dératisation

Il a été décidé de renouveler le contrat de dératisation, désinsectisation et désinsectisation des bâtiments communaux et de retenir l'offre remise par la société ADR 22 de LA LANDEC pour un montant de 235,00 euros H.T. soit 282,00 euros T.T.C. par an.

■ 4) Achat drapeaux du 11 novembre

Il a été décidé d'acheter un drapeau pour les anciens combattants. La proposition retenue a été remise par la société SEDI Equipement de UZES pour un montant de 865,20 euros H.T. soit 1 038,24 euros T.T.C.

>>> VOIRIE / URBANISME

■ 1) Projet d'extension de l'entreprise Kermené lancement des enquêtes publiques

a) Etude d'impact

Dans le cadre de l'examen au cas par cas auquel est soumis le projet d'extension de l'entreprise KERMENE au regard du 36° de l'annexe R 122-2 du Code de l'environnement, il est nécessaire de réaliser une étude d'impact. Ainsi, le projet doit être soumis à enquête publique au titre du permis de construire déposé par l'entreprise.

Le conseil municipal approuve le lancement de l'enquête publique au titre de l'étude d'impact dans le cadre du dépôt du permis de construire de l'entreprise Kermené et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les formalités nécessaires dans le cadre de ce dossier.

b) Déclassement d'une partie de la VC n°2

Par délibération du 11 juin 2015, le conseil municipal avait validé le principe de cession de partie de la voie communale n° 2.

Il explique que les parcelles mitoyennes de l'emprise de voirie à déclasser ne sont pas à ce jour maîtrisées par le porteur de projet, le déclassement de cette voie porte actuellement atteinte aux fonctions de desserte assurées par cette voie. Dans ces conditions, la procédure de déclassement est soumise à enquête publique conformément à l'article L141.3 du code de la voirie routière.

Il a été décidé d'engager la procédure de déclassement de la partie de la voie communale n°2 et de charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires.

■ 2) Aménagement de la cour de l'école

Des travaux supplémentaires ont été demandés à l'entreprise Colas de SAINT-GUINOUX pour 15 m² d'enrobé supplémentaire pour la cour d'école et pour la pose de plusieurs regards.

Il a été décidé d'effectuer ces travaux, de retenir la proposition remise par l'entreprise Colas de SAINT-GUINOUX pour un montant de 1 583,00 euros H.T. soit 1 899,60 euros T.T.C. et d'approuver la décision modificative telle que présentée ci-dessous.

Augmentation de crédits			Diminution de crédits		
Opération	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
Op. 310	D2135	+ 1 050,00	-	R1641	- 15 834,00
	D2152	+ 1 900,00			
Op. 94	D2188	+ 150,00			
Op. 868	R10251	+ 18 934,00			

>>> FINANCES

■ 1) Remboursement des frais kilométriques aux agents

Le conseil municipal autorise le remboursement des frais de déplacement du personnel de la collectivité dès lors que les déplacements sont effectués dans le cadre des missions confiées aux agents.

■ 2) Contrat d'assurance des risques statutaires

Il a été décidé d'accepter la proposition de contrat d'assurance statutaire de CNP Assurances et du courtier SOFCAP pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2016 et d'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de Gestion.

■ 3) Chiens errants et déjections canines - instauration d'une amende

Il a été décidé de mettre en place des amendes pour les déjections canines et la divagation des chiens.

■ 4) Aménagement de voirie - sortie ouest du bourg

Le conseil municipal a décidé de créer une liaison piétonne à la sortie ouest du bourg. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Colas de SAINT-GUINOUX pour un montant de 3 180,00 euros H.T. soit 3 816,00 euros T.T.C.

Je viens d'avoir seize ans, je pense au recensement

Les jeunes hommes et les jeunes filles nés en **juillet, août et septembre 1999** doivent se faire recenser à la mairie **au cours du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans**, soit respectivement en **juillet, août et septembre 2015**.



>> POURQUOI ?

Cette démarche facilite l'inscription sur **les listes électorales** et déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**.

>> QUAND ?

Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

>> COMMENT ?

Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile en présentant une pièce d'identité et le livret de famille. Une fois recensé, le jeune obtient une **attestation de recensement** indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée par exemple) Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).

C'est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen

A voter !

Les **élections régionales** auront lieu le dimanche **06 décembre 2015** pour le premier tour et le **dimanche 13 décembre 2015** pour le second tour. N'oubliez pas votre pièce d'identité qui est obligatoire !



Comité cantonal d'entraide



Le Comité est à votre service et a pour mission une aide, un soutien, un accompagnement à domicile aux personnes leur permettant de vivre selon leurs choix dans les meilleures conditions possibles. Les différents services proposés :

- L'aide aux personnes âgées ou handicapées (le service fonctionne 7jours/7)
- L'aide aux familles (ménage, repassage...)
- La garde d'enfants
- Le portage de repas (il fonctionne 7 jours sur 7 en liaison chaude, livraison le midi d'un repas complet)
- La téléalarme (le système de téléassistance se compose de 2 parties, un transmetteur et un médaillon ou bracelet étanche. Le transmetteur se branche sur votre prise téléphone et sur une prise secteur) Ce service permet de converser sans avoir à décrocher le téléphone et d'assurer ainsi une sécurité des personnes à leur domicile.
- La boîte à clés (est l'endroit le plus sûr pour ranger et partager vos doubles de clés avec votre entourage. Définissez votre propre combinaison, code à 4 chiffres)

Pour tous renseignements, contactez-nous
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h
4, rue des Rouairies – BP 10 – 22980 PLELAN-LE-PETIT
Tél : 02.96.27.67.50 Fax : 02.96.27.09.99
cce.plelanlepetit@wanadoo.fr

Aides aux Études Année 2015 – 2016

Conseil Départemental des Côtes d'Armor

Nature de l'aide	Conditions	Montants en fonction des revenus familiaux	Délais de dépôt
AIDES AUX COLLÉGIENS	Collégiens dont la famille est domiciliée dans les Côtes d'Armor.	200 €	Avant le 31 mars 2015
PRIME A LA MOBILITÉ INDIVIDUELLE*	Cette aide est accordée aux jeunes lycéens ou étudiants costarmoricens effectuant un stage d'étude obligatoire ou une scolarité à l'étranger de plus de 4 semaines. Elle peut être versée également aux étudiants en apprentissage*	de 150 € à 1 200 € selon la durée et le pays	Avant le départ

* si la rémunération annuelle est inférieure à 53 % du SMIC ;

Pour tout renseignement et retrait des dossiers, contacter :

Isabelle VUYLSTEKER au 02 96 80 00 93

Maison du Département Dinan - 7 rue Victor Schoelcher
 CS96370 - 22106 Dinan Cedex - Tél. 02 96 80 00 80

Les dossiers sont également téléchargeables sur le site <http://cotesdarmor.fr/> rubrique Citoyenneté – L'éducation – Les aides aux études.

État civil



NAISSANCES

Le 19/06/2015	POISSON MIRIEL Romane, Azéline	3 impasse des Jardins de Coavou
Le 20/07/2015	LAFOSSE Léna, Cléa, Louane	18 Coavou
Le 16/08/2015	COQUAUD Lohan	27 route de Dinan
Le 14/09/2015	PAUWELS Nadine, Agnès	1 place de la Mairie
Le 25/09/2015	BRIENS Malo, Thierry, Erwan	18 rue de la Croix Nergan

DÉCÈS

Le 28/08/2015	BENOIST Jean-Claude, Francis, Louis	Vaucouleurs
Le 11/09/2015	DETREZ Ginette, Nicole, Marcelle, Marie	15 Coavou

Urbanisme



DEMANDE DE DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Date	Demandeur	Adresse des travaux	Objet
13/06/2015	BILLORE Nicolas COURTOIS Delphine	6 les Molières	Pose d'une clôture
22/06/2015	GRIGNON Solange	13 rue de l'Ecole	Réfection toiture et changement des huisseries
02/07/2015	BUSNEL Marc	7 rue du Jard	Construction d'un abri de jardin, d'un muret et pose d'une clôture
10/07/2015	MOURAD Pascaline	35 route de Dinan	Pose d'une clôture et d'un portail
22/07/2015	HERCOUET Clément	23 rue de la Croix Nergan	Pose d'une clôture
24/07/2015	RONDEAU Mélanie	Le Bois Brunet	Pose d'une serre
21/08/2015	NEVEU Noémie	8 résidence des Magnolias	Ouverture d'une fenêtre de toit
07/09/2015	HAMONIAUX Jean	47 Boculé	Création d'un préau pour voiture
14/09/2015	JEUNEU Micheline	2 rue des Portes	Pose d'une clôture
16/09/2015	FIERDEHAICHE Jacky	13 rue du Pont des Vignes	Changement des portes et fenêtres

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Date	Demandeur	Adresse des travaux	Objet
26/06/2015	DROGUET Roger	Grande Fontaine	Extension d'une habitation
20/07/2015	MENARD Denis	Le Bourg	Construction d'une maison individuelle



Aide au paiement d'une complémentaire santé : du nouveau depuis le 1^{er} juillet

L'acquisition d'une couverture complémentaire coûte cher mais ne pas en avoir peut s'avérer très coûteux. L'Assurance Maladie ne prend pas en charge la totalité des soins et des frais médicaux. Et personne n'est à l'abri d'une hospitalisation par exemple.

De nombreuses personnes pourraient obtenir l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) mais ne le savent pas. Vous dépassez légèrement le plafond de ressources pour obtenir la CMU complémentaire ? Vous pensez n'avoir droit à aucune aide ? **Contactez votre CCAS qui pourra vous accompagner dans vos démarches.**

_ L'ACS : du nouveau depuis le 1^{er} juillet 2015

Avec l'ACS, une partie de votre cotisation annuelle à une complémentaire santé est prise en charge. Tous les membres du foyer peuvent en bénéficier, sous conditions de ressources*. Vous recevez l'aide sous forme d'un chèque à remettre à votre complémentaire santé.

Depuis le 1^{er} juillet 2015, l'aide au paiement d'une complémentaire santé a évolué. Désormais, vous choisissez votre organisme parmi une liste de contrats sélectionnés et négociés pour leur bon rapport qualité/prix, disponible sur info-acs.fr.

> Les avantages :

- vous avez droit au tiers payant, c'est-à-dire à la dispense d'avance de frais sur les dépenses prises en charge par l'Assurance Maladie et votre organisme complémentaire.
- vous êtes exonéré de la participation forfaitaire et des franchises (sur les médicaments et les actes de biologie par exemple)
- vous accédez également à des tarifs réduits sur votre facture de gaz ou d'électricité.

Quel est le montant de l'ACS ?

Le montant de l'aide varie selon l'âge et le nombre de personnes qui composent votre foyer.

	aide nationale (à déduire de votre cotisation annuelle)
moins de 16 ans	100 €
16 – 49 ans	200 €
50 – 59 ans	350 €
60 ans et plus	550 €

Ces aides sont accordées pour 1 an et les droits sont réétudiés chaque année.

*Plafond de ressources ACS (au 1/07/2014)

composition du foyer	ACS	
	plafond annuel	plafond mensuel
1 personne	11 670 €	972 €
2 personnes	17 505 €	1 458 €
3 personnes	21 006 €	1 750 €
4 personnes	24 507 €	2 042 €
5 personnes	29 175 €	2 431 €
par pers. suppl.	+ 4 668 €	+ 389 €

Comment faire votre demande d'ACS?

Contactez le CCAS dans votre mairie.

Pour plus d'informations, consultez le site www.ameli.fr

Bon à savoir !

Bénéficiaires de l'ACS, le centre d'exams de santé de la CPAM vous propose un examen de santé gratuit tous les ans. Une matinée d'exams et de conseils personnalisés pour faire le point sur votre santé.



Marché de Noël à Vildé-Guingalan

Souvenez-vous l'année dernière, le père Noël avait laissé quelques papillotes derrière lui, comme une promesse de revenir l'année prochaine...

Chose promise, chose due !!!!

Cette année, le Père Noël revient à Vildé-Guingalan pour le marché de Noël.

le samedi 28 novembre 2015 de 16h00 à 22h00

Le Père Noël ne sera pas seul puisqu'il sera accompagné de lutins-exposants qui vous feront découvrir divers produits alimentaires et cadeaux !

Venez nombreux les rencontrer, pour bien préparer vos fêtes de fin d'année !

Urbanisme

>>> AMÉNAGEMENT DU BOURG (tranche conditionnelle)

Les travaux de voirie et d'aménagement sont terminés. La réception a eu lieu le 10-09-2015. Quelques détails de finitions sont à venir et devraient être finalisés avant la fin de l'année.

>>> ENTRÉE OUEST (prés du cimetière)

Le délaissé sera aménagé prochainement par l'entreprise Colas.

>>> GIRATOIRE ENTRÉE EST

Il sera aménagé par le Conseil Départemental dans un avenir proche après étude des différentes propositions.

>>> RD 776

Le projet d'écluses initialement prévu par le Conseil Départemental sera abandonné pour laisser la place à des îlots afin de réduire la bande de roulement et ainsi, diminuer la vitesse.

>>> ROUTE DU BOCULÉ

La réfection de la voirie et la mise en place de la signalisation pour réduire la vitesse sont terminés.

>>> ALLÉE DES ÉCOLIERS



De plus en plus de voitures empruntent l'Allée des Écoliers malgré le sens interdit. Des plots seront donc installés pour que cette voie soit réservée aux piétons avec deux bornes amovibles pour la sécurité. Ces travaux seront réalisés au cours de l'année 2016 dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée.

Travaux

RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE

C'est au printemps dernier et suite à plusieurs délibérations du conseil, que la municipalité a décidé de rénover les locaux de l'école maternelle.

- Ainsi certaines menuiseries et portes ont été changées (pour plus d'étanchéité et d'isolation) soit quatre portes et huit fenêtres. C'est l'Entreprise Eugène DENIS de SAINT-MICHEL-DE-PLELAN pour un montant de 18 213,88 euros H.T. qui a été retenue et réalisée les travaux.



- L'ancien chauffage par le plafond qui ne fonctionnait plus et qui avait été remplacé par des convecteurs muraux a été refait à neuf et mis en service par la Sté EPR PLÉNÉE-JUGON pour un montant de 11 615,33 euros H.T.
- Pour les travaux de faïence et de carrelage (soubassement entrée, couloirs et toilettes) par l'entreprise MIRIEL de LANGUENAN pour un montant de 3 196,25 euros H.T.
- Les peintures murales de l'Entrée principale, la salle de motricité, les toilettes, et les circulations ainsi que les huisseries existantes ont été réalisées par l'Entreprise LE BAIL de VILDÉ-GUINGALAN pour un montant de 9 640,18 euros H.T. Les couleurs ont donc changé et c'est bien plus agréable qu'auparavant dixit certains usagers.



Soit un montant total H.T de 41 278,14 euro H.T.

A cela, il a fallu rajouter la mise en place de 4 cloisons séparatrices des toilettes réalisée par l'Entreprise BATICARR'L de VILDÉ-GUINGALAN pour un montant de 460,00 euros H.T. et pour faciliter l'entretien d'un ragréage à l'entrée en remplacement des paillassons par l'Entreprise MIRIEL de LANGUENAN pour un montant de 864,00 euros H.T.



Opération gratuite de broyage des déchets verts

Dinan Communauté propose une opération exceptionnelle et gratuite de sensibilisation au broyage de végétaux dans toutes les communes du territoire, à l'automne prochain.

Notre commune accueillera cette opération le vendredi 30 octobre 2015 à partir de 14 heures sur le parking de service technique !

Le principe de l'opération est d'inviter tout particulier ayant réalisé l'entretien de son jardin et ses tailles d'automne, à apporter ses branchages qui seront broyés sur-place. Ce broyage fera un paillage utile et esthétique dans les parterres ou potagers. Il peut également être laissé sur place, et ainsi faire le bonheur de bien d'autres jardiniers !

LE BROYAGE, POURQUOI FAIRE ?

Le paillage est le meilleur allié du jardinier car il permet :

- De gagner du temps : 30 min passées à pailler, c'est 5 heures de moins à désherber, arroser, bêcher, sarcler, biner. Pailler, c'est aussi moins de temps passé pour les trajets en déchetterie.
- D'économiser de l'argent : inutile d'acheter du paillis, de l'engrais ou du désherbant.
- D'avoir tout naturellement un jardin en bonne santé : le paillage apporte de l'humus, améliore la structure de votre sol, retient l'humidité, évite la pousse des indésirables, protège les plantes du gel et des fortes chaleurs et crée un abri pour les animaux auxiliaires du jardin.

POURQUOI L'AUTOMNE ?

L'automne est une saison idéale pour la taille des arbres ; les floraisons estivales sont terminées, et pour les haies qui nécessitent une taille annuelle, il est important d'attendre septembre pour que le bois ait le temps de cicatiser pendant la période hivernale et ainsi se régénérer.

RECOMMANDATIONS À SUIVRE IMPÉRATIVEMENT :

- Le diamètre des branches ne devra pas être supérieur à 9 cm,
- La quantité de branchages à broyer ne devra pas excéder une remorque de voiture par usager.

La Mission Locale

- **Vous avez entre 16 et 25 ans** (inclus).
- **Vous n'êtes plus scolarisé**, quel que soit votre niveau de formation et de diplôme.
- **Vous avez des questions** concernant votre **avenir professionnel** :

- Quel métier faire ?
- Comment et où se former ?
- Comment chercher un emploi, un apprentissage ?
- Où accéder à des offres d'emploi et comment y répondre ?...

Mais aussi des questions concernant votre vie quotidienne :

- Se déplacer, passer son permis ?
- Se soigner, se loger, accéder à des loisirs ?
- Partir à l'étranger ? ...

La Mission Locale propose un accueil et un accompagnement qui vous correspondent :

- A Dinan au 5, Rue Gambetta (à côté du Centre Social),
- Sur une permanence proche de chez vous.

Pour rencontrer et faire le point avec un ou une conseillère prendre rendez-vous :

- au 02.96.85.32.67
- sur www.missionlocale-paysdedinan.fr
- sur www.facebook.com/MissionLocaleduPaysdeDinan

La Mission Locale, c'est aussi des ateliers collectifs mensuels

- « Auto et Code » pour commencer et avancer dans son code et permis de conduire,
- « Mode d'emploi » pour mieux s'organiser dans sa recherche d'emploi et/ou de stage.

>>> NOUVEAU !

• **La Garantie jeunes :**

Intégrez un groupe de 15 jeunes animé par 2 conseillers, 4 jours par semaine à la Mission Locale pendant 1 mois et demi puis 1 fois par semaine pendant 10 mois :

- Soutien, accompagnement à la recherche d'emploi
- Multiplication d'expériences professionnelles (stages, CDD, missions intérimaires, bénévolat...)
- Dynamique de groupe, élargissement de son réseau, entraide
- Accompagnement à la mobilité, l'accès au logement, la santé, les loisirs, la vie quotidienne.
- Pour les jeunes bénéficiant de la Garantie Jeunes, c'est aussi la possibilité d'avoir une allocation mensuelle pendant un an et de pouvoir se projeter dans sa vie sociale et professionnelle.

>>> LA CARAVANE NUMÉRIQUE :

Dotée de 3 ordinateurs et d'un accès Internet, la Caravane Numérique part à la rencontre des jeunes du Pays de Dinan en sillonnant les différentes communes du territoire. Vous pourrez y trouver un appui pour :

- Créer votre CV et votre lettre de motivation
- Consulter les offres d'emploi
- Faire vos démarches en ligne
- Créer votre réseau social professionnel
- Maîtriser votre e-réputation



Ma ruche : je la déclare !

La déclaration annuelle des ruchers : Une obligation réglementaire dès la 1^{ère} ruche, un geste citoyen et responsable.

La déclaration annuelle permet la localisation des ruches, localisation indispensable pour un suivi sanitaire efficace en apiculture. Par cette déclaration, vous participez ainsi concrètement à la lutte contre les maladies (plan de Maitrise contre le varroa, programme pilote de lutte contre loque américaine...) et à l'optimisation du réseau d'épidémiosurveillance du trouble des abeilles. L'actualité renforce la nécessité absolue de cette démarche : un parasite « aethina tumida » jusqu'alors inconnu en Europe, le petit coléoptère des ruches est détecté en Italie du Sud. En cas de suspicion dans votre commune, il serait primordial de pouvoir visiter tous les ruchers du secteur.

Apiculteurs, amateurs comme professionnels, comment déclarer ses ruches ?

Faire cette déclaration en automne, après la mise en hivernage, permet de connaître le nombre de colonies qui passeront l'hiver.

Vente à distance et démarchage : Être mieux s'informé pour mieux se protéger

La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) et les associations de consommateurs des Côtes d'Armor sont régulièrement sollicitées par des consommateurs victimes de pratiques abusives lors de démarchage à domicile ou de vente à distance.

Ces fraudes continuent à se développer sur de nouveaux segments de consommation tels que les énergies vertes (panneaux solaires, éoliennes, ballons thermodynamiques ...) mais persistent aussi sur des thèmes plus classiques : ravalement de façades, ventes de salons dans des magasins sous bail précaire, contrat de téléphonie, etc.

La loi « Hamon » du 17 mars 2014 sur la consommation vient de renforcer les droits des consommateurs dans le domaine des contrats conclus à distance ou hors établissement, formules qui dans le code de la consommation se substituent désormais aux notions de «vente par correspondance» et de «démarchage à domicile».

Des informations doivent être fournies avant toute conclusion du contrat.

Elles portent notamment sur le prix et les caractéristiques du produit, l'exercice du droit de rétractation et le cas échéant, les conditions d'expédition...

Ces informations doivent vous permettre d'effectuer un achat éclairé.

14 jours pour changer d'avis

Une fois le contrat conclu, le professionnel doit vous remettre un contrat accompagné d'un formulaire de rétractation. Vous disposez alors, sauf exception, d'un délai de 14 jours pour vous rétracter sans frais ni fournir de motif.

Pour les contrats « hors établissement », le professionnel a interdiction de recevoir un paiement ou une contrepartie avant l'expiration d'un délai de 7 jours. Il n'est donc pas possible de vous demander un chèque non encaissé, un RIB ou d'enlever votre ancien matériel.

Pour exercer son droit de rétractation, il vous faut retourner le formulaire au vendeur, de préférence par courrier recommandé avec accusé de réception.

Cette déclaration est faite en une seule fois à partir du 1er novembre.

- Par Internet sur le site TeleRuchers : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/TeleRuchers-teleprocedure> si vous avez déjà déclaré les années passées.
- Auprès du GDS par courrier si vous n'avez jamais fait de déclaration : Il suffit de remplir un formulaire CERFA n° 13995*02 (disponible sur le site internet https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13995.do) ou sur demande à l'antenne départementale de votre GDS.

Ma déclaration 2015?

A réaliser au plus vite par formulaire papier auprès de votre GDS **avant le 31 Octobre 2015.**

Ma déclaration 2016?

A réaliser si possible sur le site **entre le 1er novembre 2015 et le 28 février 2016.**

Pour nous apiculteurs bretons la déclaration de novembre est devenue la bonne habitude. Continuons.

Mais pas sur les foires et salons

Attention, contrairement aux idées reçues, il n'existe aucun délai de rétractation pour les contrats signés sur les foires et salons. Néanmoins, la loi Hamon impose désormais que les contrats signés dans le cadre de ces manifestations précisent la non-existence de ce droit de rétractation.

Vente à distance : 14 jours pour renvoyer le produit

Lors d'une vente par correspondance si vous exercer votre droit de rétractation vous disposez alors de 14 jours pour renvoyer le produit. A compter de la date de réception du formulaire, le professionnel aura alors également 14 jours pour vous rembourser y compris des frais de livraison, sous peine de sanctions.

De nouvelles dispositions pour le démarchage téléphonique

La loi Hamon entend également protéger le consommateur démarché par téléphone : vous disposez de la possibilité de vous inscrire sur une liste d'opposition. Lors d'une prospection téléphonique, l'appelant doit donner son identité et préciser qu'il s'agit d'un appel de nature commerciale. Une confirmation de l'offre doit vous être envoyée. Vous n'êtes engagé qu'après signature ou consentement par voie électronique. Enfin, l'utilisation de numéros masqués dans le cadre d'un démarchage téléphonique est interdite.

Recours et sanctions

La DDPP est l'administration qui recueille les plaintes des consommateurs en la matière. Les services de police et de gendarmerie peuvent être également contactés. En fonction des infractions, des amendes plafonnées à 75.000€ peuvent être infligées par la DDP aux contrevenants par la DDPP qui peut aussi engager des poursuites judiciaires devant le tribunal correctionnel.

Les associations de consommateurs

Les associations de consommateurs prennent en charge un grand nombre de plaintes dans ce domaine qu'elles regroupent pour obtenir des règlements amiables ou, en cas d'échec, de les porter à l'arbitrage des tribunaux de grande instance le plus souvent par le biais d'un référé pour un règlement rapide du dossier. Elles peuvent notamment obtenir la reconnaissance de la nullité du contrat. Avec la loi « Hamon », les associations pourront également mettre en œuvre l'action de groupe.

**Pour les contacter : <http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/>
Associations-de-consommateurs-des-Cotes-d-Armor-22**

Affaires scolaires et périscolaires

POT DE LA RENTRÉE

Le 31 Aout 2015, l'équipe enseignante, le personnel communal et les élus ainsi que quelques parents d'élèves du comité de pilotage se sont retrouvés autour du pot de l'amitié.

Madame MENARD, Directrice de l'école, a présenté deux nouvelles enseignantes en CE1 : Mesdames BODET et GUIARD.



RENTRÉE 2015

Le 1^{er} septembre les enfants ont retrouvé le chemin de l'école. Le groupe scolaire « 1.2.3 soleil » accueille cette année 147 élèves répartis en 6 classes.

- TPS - PS - MS : 24 élèves en TPS/PS/MS avec Madame BREMONT
- MS - GS : 24 élèves avec Madame TOUTAIN
- GS - CP : 22 élèves avec Madame LECLUSE
- CE1 : 22 élèves avec Mesdames GUIARD et BODET
- CE2 - CM1 : 27 élèves avec Madame MENARD
- CM1 - CM2 : 28 élèves avec Madame DUFOUR.



ET LES TAP, QU'EST-CE QU'ON Y FAIT ?

En ce début d'année, trois ateliers ont été proposés aux enfants :

- l'atelier archéologue en herbe : « on a creusé dans des blocs de plâtre avec des marteaux et on y a trouvé des pièces d'or (mais non, des pièces de 1 ou 5 centimes) et des morceaux de silex ». Les enfants ont apprécié de découvrir ce métier méconnu, il y a même l'un d'entre eux qui, du coup, a décidé d'en faire son futur métier. Elle n'est pas belle la vie ?
- l'atelier origami qui proposait à l'aide de pliages plus ou moins complexes de réaliser des avions en papier bien sûr, mais également des grenouilles sauteuses, des chapeaux magiques et surtout la fameuse carte sans fin...
- l'atelier « sportez-vous bien » qui a proposé de nombreux jeux aux enfants : ils ont ainsi pu jouer à des jeux collectifs et des relais dans le soccer, s'essayer aux quilles finlandaises sur le terrain stabilisé. Et quand il ne faisait pas beau, les enfants se sont repliés vers la Maison du Temps Libre où le parachute (grande toile ronde) ou bien des rubans les attendaient.

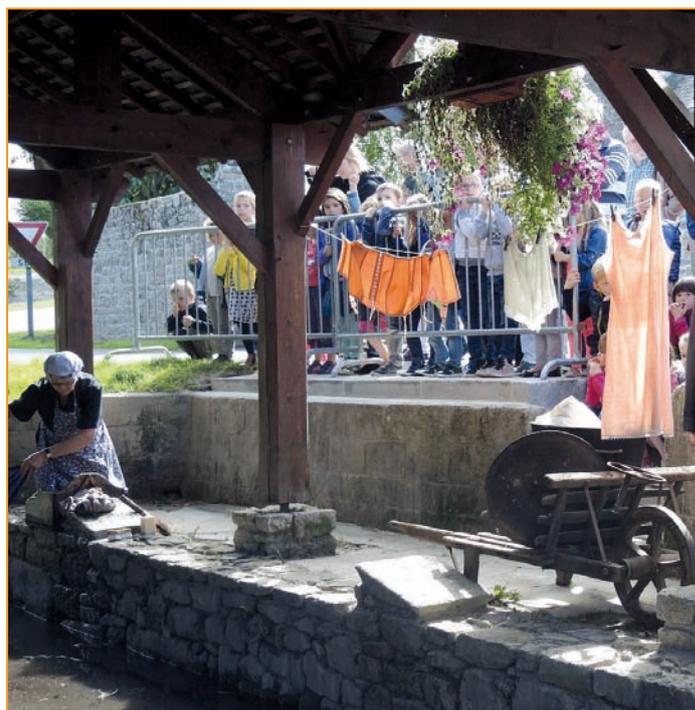
La prochaine période sera consacrée à trois grands thèmes qui seront la culture indienne, la sensibilisation à la différence et bien sûr Noël...

Le 14 et le 15 septembre 2015, la commission cohésion sociale, solidarité et citoyenneté a organisé une randonnée contée avec l'association Contilène en collaboration avec les animateurs des TAP.

A 15 heures, sur de la musique et des chants, les enfants se sont rendus au lavoir, où deux lavandières les attendaient.

Une petite explication sur le lavoir et nous repartions au coin nature pour écouter des contes. Vers 16 heures, les enfants étaient attendus à la Maison du Temps Libre pour un goûter.

Nous vous remercions tous pour ces deux après-midi où enfants, parents et grand parents se sont retrouvés.



**Un grand merci à Mesdames
Marie-Thérèse JUVAUX et Claudine MIRIEL
pour avoir joué le rôle de lavandière avec brio !**

A l'accueil du matin et du soir, tout se passe bien

on se prépare pour halloween : chauve-souris, fantômes et citrouilles se côtoient pour la plus grande joie des enfants.



Depuis le mois de juin, les enfants de l'accueil pensent beaucoup à Léo. Mais qui est Léo, me direz-vous ?

C'est un petit garçon plein de vie âgé de 4 ans qui va tous les jours à l'école de Bréhand. Malheureusement, il souffre de raideurs dans les bras et les jambes, ce qui l'empêche de se tenir debout seul et de marcher. On ne connaît pas la cause malgré de nombreux examens. A partir de ses 5 mois, il a commencé les séances de kiné, de psychomotricité et d'ergothérapie, celles-ci lui permettent de garder de la souplesse dans les membres.

Cependant il progresse peu sur le plan moteur. Aujourd'hui, il existe des thérapies qui permettent à Léo de se tenir enfin seul assis en tailleur, le problème est que ces thérapies se passent à l'étranger et ne sont pas prises en charges. C'est à ce moment-là que nous sommes intervenus : il suffisait de collecter les gourdes de compotes vides avec leurs bouchons, les capsules Tassimo et les feutres et crayons usagés.



Les enfants de l'accueil ont su mobiliser leurs copains, parents, grands-parents et enseignants dans cette aventure. Nous avons ainsi pu réaliser une belle récolte qui a été transmise à une maman d'élève, c'est d'ailleurs cette même maman qui nous avait proposé cette belle aventure. Les enfants en sont ressortis grandis, ils ont ainsi pu se rendre compte des différences qu'il peut exister entre eux...

Ce n'est pas la première fois que les enfants de l'accueil sont confrontés à la différence, il y a quelques années, nous les avons sensibilisés, avec l'aide de l'association Little World, à la vie quotidienne des petits népalais puis ils avaient participé au 4L Trophy qui vient en aide à des enfants d'Afrique.

Pour information, nous continuons la collecte de :

- Gourdes de compotes
- Capsules Tassimo
- Crayons et feutres usagés

**Vous pouvez les déposer à l'accueil aux heures d'ouvertures.
Merci pour votre aide.**

*L'équipe et les enfants
de l'accueil périscolaire*

LES JOUTES NAUTIQUES, UNE SATISFACTION POUR LES ENFANTS DE L'ÉCOLE DE VILDÉ !

Kiwani Dinan Pays de Rance, association qui recueille des fonds pour venir en aide à l'enfance défavorisée par la maladie ou en difficultés a organisé le dimanche 19 juillet 2015, au port de DINAN, «Les joutes nautiques».



Depuis de très nombreuses années, la commune est sensibilisée à cette cause et une équipe est formée tous les ans pour ces jeux.

L'équipe représentant Vildé-Guingalan a remporté le premier prix pour les costumes (les coccinelles).

Ces derniers avaient été confectionnés par les enfants de l'accueil périscolaire.

RAPPEL :

vous avez la possibilité de consulter
le menu de la semaine du restaurant scolaire
sur le site internet de la commune !

www.vilde-guingalan.fr

Arts et culture

Les activités d'Art et Culture ont repris début septembre 2015.

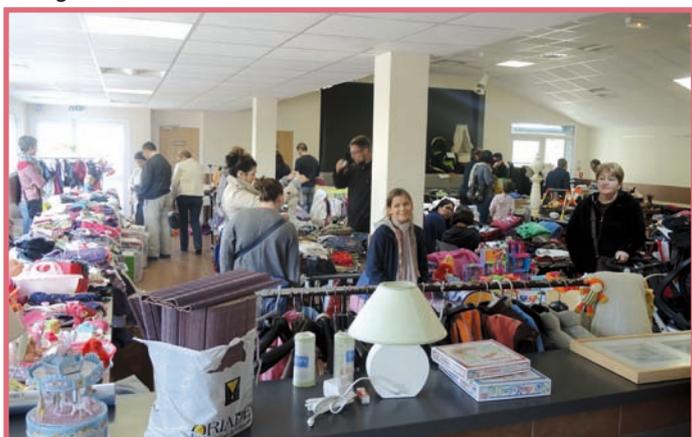
- GYM : tous les mercredis à 20h00 à la Maison du Temps libre
- DANSE BRETONNE : tous les jeudis de 17h30 à 19h00 à la Maison du Temps Libre
- SCRABBLE : tous les jeudis de 14h30 à 17h30 à la Maison des Associations



Vous pouvez vous inscrire à chaque séance.

l'Amicale Laïque

Le 13 septembre dernier l'amicale laïque a organisé son traditionnel vide-grenier de rentrée !



De nombreuses manifestations vous seront proposées tout au long de l'année scolaire : vente de chocolats de Noël, vente de pizzas, organisation d'un loto à Léhon...

La nouvelle composition du bureau de l'Amicale Laïque :

- Présidente : Madame Delphine BEDEL
- Vice présidente : Madame Marjory JEGO
- Trésorière : Madame Delphine DAULY
- Trésorière adj. : Madame Béatrice LEDEAN
- Secrétaire : Madame Christelle GODARD
- Secrétaire adj. : Madame Mélina MARIETTE

Agenda des événements

Merc. 11 novembre 2015 : Cérémonie du 11 Novembre et repas du C.C.A.S.

Sam. 21 novembre 2015 : 21h - Soirée chansons : Yvon ETIENNE organisée par le Comité des Fêtes

Sam. 28 novembre 2015 : De 16h à 21h - Marché de Noël Parking de l'École.

Randonneurs

Pays de Plélan

L'association des randonneurs a tenu son assemblée générale à LANGUEDIAS le samedi 19 septembre 2015. Au cours de cette réunion le calendrier des sorties mensuelles a ainsi été établi :

- Le 4 octobre 2015 à PLOREC-SUR- ARGUENON
- Le 8 novembre 2015 à LA LANDEC
- Le 6 décembre 2015 à SAINT-MELOIR DES BOIS
- Le 3 janvier 2015 à ST MAUDEZ
- Le 7 février 2015 à SAINT-MICHEL DE PLELAN
- Le 6 mars 2015 à LANGUEDIAS
- Le 3 avril 2015 à TREBEDAN
- Le 1er mai 2015 à VILDE-GUINGALAN
- Le 5 juin 2015 à PLELAN-LE-PETIT

Les départs sont à 14 h 30 précises et les retours vers 17 h 30, pour 3 circuits de 5, 8, ou 12 kilomètres.

La sortie annuelle aura lieu fin juin ou début juillet (la date et le lieu restent à déterminer).

Le vendredi 4 mars 2016 aura lieu la soirée comique avec "Ginette, la reine des boulettes".

A l'issue de l'assemblée générale, les membres de l'association ont procédé au renouvellement du bureau :

- Président : Pierre MENARD
- Vice-Président : Nathalie DENIS
- Trésorier : Gisèle CAMPION
- Trésorier adjoint : Yvette GODARD
- Secrétaire : Michel LECUYER
- Secrétaire adjoint : Claude LEGOUX

Le Comité des fêtes



Chanteur et musicien depuis plus de 30 ans, **YVON ETIENNE** vient faire son spectacle le **21 novembre 2015** à la Maison du Temps Libre de VILDE-GUINGALAN.

Venez nombreux l'applaudir !

Cyclo Club Vildéen

Les cyclos continuent leurs sorties dominicales, la saison est déjà bien avancée. Chacun a pu se faire plaisir cet été sur les routes le dimanche matin et pour certains, une à deux fois par semaine.

L'horaire de départ sera à neuf heures à partir du 4 octobre et les circuits vont progressivement réduire leur longueur, chaque groupe adaptant son rythme et sa distance.

L'assemblée générale aura lieu début novembre, au cours de laquelle nous proposerons le renouvellement des licences pour l'année 2016. Le club est affilié à la fédération sportive et gymnique du travail. La licence pour une année sera autour de 40 euros pour les adultes et de 30 euros pour les jeunes nés entre 1997 et 2000 inclus moins un chèque sport de 15 euros.

La FSGT propose des cartes d'accueil et découverte de 4 mois à demi-tarif ainsi que des licences familiales.

Le club souhaite étoffer le groupe qui actuellement compte 27 adhérents, afin que chaque cyclo prenne plaisir à pédaler en groupe et à son rythme.

Si vous souhaitez faire partie du club ou simplement faire la découverte de ce sport et de ces sorties, **contactez Monsieur Claude Marchix au 02 96 27 69 55** ou faites-en part aux cyclos de Vildé que vous connaissez. Ils se feront un plaisir de vous intégrer dans l'équipe !

Le Club de l'Amitié

JOURNÉE GRILLADES

Le 26 Juin 2015 dès 9 h 30, tous les membres du bureau se sont retrouvés pour préparer un repas pour 65 convives. Les 14 membres du bureau se sont répartis les tâches : les uns à griller les grillades et saucisses, les autres à la cuisson des légumes, les autres à préparer les entrées, les assiettes de fromage et enfin les derniers à la mise du couvert et à la décoration des tables. Quatre membres du bureau avaient confectionné des compositions florales.

Ce repas avait lieu à la Maison du Temps Libre. Il s'est déroulé dans une très bonne ambiance et fut apprécié de chacun.

L'après-midi, plusieurs jeux étaient proposés : boules bretonnes, scrabble, triominos, belote et aluette.

Journée festive très appréciée.



La présidente remercie tous les membres du bureau pour leur investissement dans la réussite de cette journée.

Société de Chasse

Les chasseurs de VILDE-GUINGALAN se sont réunis le vendredi 4 septembre 2015 en Assemblée Générale où le président, Monsieur Thierry LAME, et la trésorière, Madame Magali DELAMOTTE, ont fait le point respectivement sur la réglementation et l'état des finances de l'association.

Les chasseurs ont le plaisir d'accueillir un nouveau jeune chasseur : Emilien LEBAS

Nous remercions également tous les agriculteurs qui mettent leurs terres à la disposition des chasseurs.

En conclusion, Monsieur LAME félicite les bénévoles pour leur participation aux manifestations de la saison passée particulièrement excellente.

Fort du succès rencontré lors du jambon à l'os du 11 juillet 2015, la société de chasse remercie toutes les personnes qui ont pris part à cette manifestation. Une dégustation chevreuil sous forme de plat à emporter a lieu le samedi 24 octobre 2015.

N'hésitez pas à contacter la société de chasse pour toutes questions ou problèmes rencontrés.

Thierry LAME Président au 06 83 86 54 12

Magali DELAMOTTE au 02 96 82 11 63

Espace Culture



SALLES DE SPECTACLE

PLANCOET-PLELAN

■ EMBARCADERE

Rue des Plantations 22980 PLELAN LE PETIT

■ SOLENVAL

33 rue de la Madeleine 22130 PLANCOET

[www.solenval@plancoetplelan.fr](mailto:solenval@plancoetplelan.fr)

Tél. 02 96 89 41 09

DINAN COMMUNAUTE

■ THÉÂTRE DES JACOBINS

Rue de l'Horloge 22100 DINAN

dinancommunaute.fr/saisonculturelle

Tél. 02 96 87 03 11

■ LE LABO

10 Rue Victor Schoelcher 22100 DINAN

lalabo@dinancommunaute.fr

Tél. 02 96 39 47 80



École de Foot Section jeunes



Les catégories U6-U7, U8-U9 et U10-U11 avec Georges Vanuxem, Claude Ruellan, Kévin Combez, Louis Aubry, René Haquin et quelques bénévoles.

Désormais, le groupement jeunes du Pays de Plélan le Petit/Vildé-Guingalan n'existe plus. La discipline du football est désormais l'affaire du nouveau club de football FCPPV (football-club du Pays de Plélan le Petit/Vildé-Guingalan) né cet été de la fusion des deux clubs de Plélan le Petit et Vildé-Guingalan. L'école de foot est désormais gérée par un club unique.

Les entraînements ont repris depuis le mercredi 2 septembre. Environ 120 jeunes et enfants sont inscrits, des catégories U6 à U18. Les inscriptions continuent. Une équipe de 20 bénévoles assure l'encadrement et les entraînements.

Les entraînements ont lieu sur les deux communes, le mercredi et le vendredi. Le samedi ont lieu les matchs de championnat, de coupe, des tournois et pour les plus jeunes des plateaux.

Les responsables pour catégories :

U6-U7 :	Georges Vanuxem	U8-U9 :	Claude Ruellan
U10-U11 :	Laurent Lembourg	U12-U13 :	Christophe Pierret
U14-U15 :	Eric Cocheril	U18 :	Kévin Combez

Lieux d'entraînements pour chaque catégorie :

■ Le Mercredi :

- * U6 à U11 de 14h00 à 15h30 au stade de Plélan le Petit
- * U12-U13 de 14h00 à 15h45 au stade de Vildé-Guingalan
- * U14-U15 de 16h00 à 17h30 au stade de Vildé-Guingalan
- * U16 à U18 de 18h00 à 19h30 au stade de Plélan le Petit

■ Le Vendredi :

- * U10-U11 de 17h00 à 18h00 au stade de Plélan le Petit
- * U12-U13 de 18h00 à 19h00 au stade de Vildé-Guingalan
- * U14-U15 de 18h00 à 19h00 au stade de Plélan le Petit
- * U16 à U18 de 19h00 à 20h00 au stade de Plélan le Petit

■ Le Samedi :

- * U6 à U11 de 10h00 à 11h30 au stade de Plélan le Petit (sauf jour de plateaux ou match)
- * U12-U13 de 10h00 à 11h30 au stade de Vildé-Guingalan (sauf jour de match)

Numéros utiles de l'école de foot : pour tout renseignement (inscription de jeunes)

Responsables : Laurent LEMBOURG 06 43 40 71 09
Georges VANUXEM 06 81 41 14 81

Association

«Autour d'Emeric et d'Anthony»



L'association a organisé pour la 6ème année consécutive les Foulées d'Emeric et Anthony à VILDE GUINGALAN le 11 septembre dernier.

Le pari était risqué cette année car beaucoup de nouveautés étaient au programme : nouveau parcours, nouvelle date, nouveau jour, nouvelle organisation pour la marche populaire ...

Formule gagnante ! Tous les records ont été battus : 339 coureurs engagés, 135 marcheurs présents, un public nombreux qui s'est rué sur les stands de vente de galettes-saucisses et de gâteaux-crêpes ! Une ambiance conviviale régnait sur la place de la Mairie et la soirée s'est poursuivie grâce à une météo très favorable.



Les membres du Bureau sont ravis du nombre de participants à ces Foulées 2015, et ne s'attendaient pas à une telle affluence !



Rendez-vous est déjà fixé au 09 septembre 2016, en espérant bien sûr une aussi belle réussite.



Merci à tous les bénévoles qui se sont mobilisés à nos côtés, et un merci tout particulier à la municipalité pour son aide logistique, **aux associations** Société de Chasse de VILDE-GUINGALAN et Football Club du Pays de Plélan-Vildé pour leurs dons financiers.

Plus généralement, **merci à tous les vildéens** pour leur tolérance face aux mesures de sécurité mises en place le long du circuit et pour leur participation active à cette belle fête.

L'association est fière de l'engouement des vildéens à la course à pied depuis la création des Foulées !

En résumé, ces 6ème Foulées d'Emeric et Anthony ont connu un véritable succès et ont apporté une belle animation sur la commune.

Rappelons que tous les bénéfices serviront à redonner le sourire aux enfants malades...

Mercredi

11 novembre 2015

à 11h30

Cérémonie au monument aux morts

Repas des aînés

Maison du Temps Libre

INFORMATIONS PRATIQUES - NUMÉROS UTILES

ÉCOLE - Groupes scolaire «1, 2, 3 soleil»

Primaire : 02 96 27 09 05
Maternelle : 02 96 27 02 13
Cantine scolaire : 02 96 82 16 61
Garderie : 02 96 27 02 13

SANTÉ

Maison médicale : 02 96 27 01 09 ou 02 96 27 01 79
Pharmacies :
KILIC (PLÉLAN-LE-PETIT) : 02 96 27 62 73
COBIGO-YZANIG (TRÉLIVAN) : 02 96 85 05 33
Hôpital René PLÉVEN : 02 96 85 72 85
Polyclinique du Pays de Rance : 02 96 85 85 85
Centre anti-poison : 01 40 05 48 48

SOCIAL

SOS Enfance maltraitée : 119
Maison du Département : 02 96 85 81 60
Drogue - Tabac - Alcool Infos : 113 ou 0 800 23 13 13
Solitud'Ecoute : 0 800 47 47 88

COMMUNAUTÉ

Dinan Communauté (accueil) : 02 96 87 14 14
Déchetterie des Landes Fleuries (QUÉVERT) :
02 96 87 51 37

ÉNERGIES

EDF : Dépannage électricité : 0 810 333 122
Dépannage gaz : 0 810 433 022

POMPIERS : 18
GENDARMERIE : 17
URGENCES SAMU : 15
APPEL URGENCES : 112